



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 novembre 2018

### Action de l'UE en faveur du bien-être animal: il faut réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la mise en œuvre sur le terrain, d'après la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'action de l'UE en faveur du bien-être animal a porté ses fruits sur plusieurs aspects importants, mais des faiblesses persistent en ce qui concerne les animaux d'élevage. Des lignes directrices concernant le transport et l'abattage des animaux ainsi que le bien-être des porcs ont été diffusées par la Commission, mais leur mise en œuvre sur le terrain continue de poser problème. Les auditeurs précisent que les États membres donnent généralement suite aux recommandations formulées par la Commission européenne, même s'ils tardent à le faire.

Les normes de l'Union européenne en matière de bien-être animal font partie des plus strictes au monde et comportent des règles concernant l'élevage, le transport et l'abattage des animaux d'élevage. La politique agricole commune (PAC) lie les paiements que les agriculteurs reçoivent au respect d'exigences minimales en matière de bien-être animal, tandis que la politique de développement rural les incite à appliquer des normes plus ambitieuses. Pour la période 2014-2020, 18 États membres ont affecté 1,5 milliard d'euros aux paiements en faveur du bien-être des animaux, qui relèvent du développement rural.

Afin d'examiner la manière dont le bien-être des animaux d'élevage est contrôlé ainsi que la mise en œuvre globale de la stratégie de l'UE en matière de bien-être animal, les auditeurs se sont rendus dans cinq États membres: l'Allemagne, la France, l'Italie, la Pologne et la Roumanie. Ils ont estimé, en conclusion, que l'action de l'UE avait porté ses fruits dans certains domaines, mais que le respect des normes minimales n'était toujours pas sans failles. La coordination avec les contrôles de conditionnalité pourrait encore être améliorée et il pourrait être fait un meilleur usage de la PAC pour promouvoir des normes plus ambitieuses en matière de bien-être animal.

«Le bien-être animal est une question à laquelle les citoyens de l'Union européenne sont très attachés», a déclaré **M. Janusz Wojciechowski, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport**. «La Commission européenne a répondu de manière proactive aux

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*inquiétudes des parties prenantes, mais nous devons toujours réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre.»*

La Commission a combiné orientations et mesures d'application pour faire respecter les normes. Son intervention a porté ses fruits dans des domaines importants, en particulier en ce qui concerne la conduite en groupe des truies et l'interdiction des cages non aménagées pour les poules pondeuses. La Commission et les États membres ont travaillé à l'élaboration de lignes directrices, qu'ils ont diffusées à grande échelle, en vue d'améliorer la compréhension et l'application des exigences légales. Les États membres visités ont généralement suivi les recommandations de la Commission, même s'ils ont parfois mis longtemps à les appliquer.

Selon la Cour, des faiblesses persistent dans certains domaines, notamment en ce qui concerne la caudectomie systématique chez les porcs, le manque de respect des règles relatives au transport sur de longues distances et au transport d'animaux inaptes, ainsi que le recours aux procédures d'étourdissement lors de l'abattage.

Les systèmes de contrôles officiels des États membres jouent un rôle essentiel. Les auditeurs ont observé de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne la cohérence des inspections officielles, mais ils ont aussi constaté la nécessité de cibler les secteurs et les exploitants qui présentent un risque plus élevé de non-conformité. Les États membres pourraient faire un meilleur usage des informations tirées des audits internes et des plaintes pour améliorer leur gestion de la politique de bien-être animal.

Selon la Cour, ils ont généralement mis en place des dispositifs appropriés pour les contrôles de conditionnalité relatifs au bien-être des animaux. Cependant, la coordination avec les inspections officielles pourrait être améliorée. En outre, dans certains cas, les sanctions appliquées par les organismes payeurs n'étaient pas proportionnées à la gravité des irrégularités constatées.

Les auditeurs adressent à la Commission européenne un certain nombre de recommandations visant à améliorer la gestion de la politique de bien-être animal. Elles portent sur le cadre stratégique pour le bien-être des animaux, sur des mesures d'application plus efficaces, sur des orientations destinées à assurer le respect des normes, sur le renforcement des liens entre la conditionnalité et le bien-être des animaux, ainsi que sur une meilleure utilisation de la politique de développement rural en faveur du bien-être animal.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Le secteur de l'élevage constitue 45 % de l'activité agricole de l'UE, génère un chiffre d'affaires de 168 milliards d'euros par an et représente quelque 4 millions d'emplois. Les secteurs connexes (transformation du lait et de la viande, aliments pour bétail) réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 400 milliards d'euros. L'application systématique des normes en matière de bien-être animal contribue au maintien de conditions de concurrence équitables dans ces secteurs.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, telles que les parlements nationaux, des acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 31/2018 intitulé «Bien-être animal dans l'UE: réduire la fracture entre des objectifs ambitieux et la réalité de la mise en œuvre» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).